

Les Français n'anticipent pas assez la transmission de leur patrimoine !



© 2024 Les Echos Publishing

Don manuel, donation-partage, legs, assurance-vie... il existe différentes manières de donner de l'argent ou de transmettre des biens à des proches. L'Observatoire des solidarités intergénérationnelles s'est d'ailleurs intéressé à cette problématique de la transmission de patrimoine et a publié récemment, avec l'aide de l'Ifop, une étude qui décrypte les préoccupations et pratiques financières des familles françaises en matière de succession, de transmission et de donation.

Cette étude (réalisée en ligne d'un échantillon de 1 257 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus) nous apprend que 44 % des Français déclarent avoir déjà bénéficié d'un héritage et 78 % s'estiment en mesure d'en faire bénéficier leurs proches à l'avenir. Un score relativement important qui rassemble toutes les générations (86 % des seniors et 75 % des jeunes entre 18 et 24 ans pensent être en capacité de léguer un héritage à l'avenir) et les classes sociales (87 % des CSP+ et 71 % des employés et ouvriers), signe d'une démocratisation de la transmission et d'une volonté de consolider la situation économique et sociale de sa descendance.

Les retraités peu inclinés à anticiper leur succession

Malgré toutes les bonnes volontés, une faible minorité de Français anticipe et prépare leur transmission. En effet, à la question posée sur l'intention de rédiger un testament, plus de 60 % des Français répondent par la négative. Seuls 14 % d'entre eux ont déjà fait la démarche de rédiger un tel document et 23 % seulement l'envisagent. Étant précisé que chez les jeunes de 25-34 ans, 51 % d'entre eux ont rédigé un testament ou en ont l'intention (+14 points par rapport à la moyenne des Français). Au contraire, leurs aînés, retraités, sont très peu moteurs dans la planification de leur succession avec seulement un tiers de réponses positives sur la rédaction d'un testament ou son intention de le faire.

Fait marquant, l'outil le plus souvent mis en œuvre dans une stratégie de transmission est l'assurance-vie. Pour 55 % des Français, cette dernière est perçue comme le produit d'épargne le plus approprié dans le cadre d'une transmission. Les investissements immobiliers (SCPI, OPCI...) et les livrets bancaires (Livret A, LDDS, LEP...) figurent également sur le podium des solutions privilégiées.

[Observatoire des solidarités intergénérationnelles – Les Français et la succession, mai 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing